
Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

**Projet de construction du futur boulevard Monseigneur-Fortier
et le prolongement du boulevard Lionel-Groulx
par la Ville de Sherbrooke**

Dossier 3211-05-413

Le 1 avril 2004

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de construction du futur boulevard Monseigneur-Fortier et le prolongement du boulevard Lionel-Groulx par la Ville de Sherbrooke répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement (MENV) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2003-06-02	Réception de l'avis de projet
2003-06-26	Transmission de la directive ministérielle
2004-01-22	Réception de l'étude d'impact
2004-02-05	Début de la consultation intra et interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact
2004-03-15	Transmission des questions et commentaires à la Ville de Sherbrooke
2004-03-30	Réception du document complémentaire contenant les réponses aux questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à prolonger un boulevard existant et en construire un autre afin de compléter le réseau routier urbain du secteur nord ouest de l'arrondissement n° 6 de la Ville de Sherbrooke.

Le boulevard Lionel-Groulx serait prolongé sur une longueur approximative de 1600 mètres, compterait quatre voies de circulation, une bande médiane paysagée, un sentier multifonctionnel ainsi qu'une bande boisée de 4 mètres du côté ouest de la voie. Une butte paysagée servirait d'écran visuel et acoustique du côté est du boulevard et une zone tampon boisée d'une largeur de 30 mètres serait maintenue dans le secteur de la croisée Beckett afin d'atténuer l'impact sonore et visuel. Seules deux voies de circulation seraient construites en phase initiale du projet, deux autres seraient prévues à plus long terme. La largeur de l'emprise serait de 50 mètres.

Le boulevard Monseigneur-Fortier serait situé entre l'échangeur Saint-Joseph (autoroute 10-55) et l'extrémité du boulevard Lionel-Groulx, aurait une longueur d'environ 1300 mètres et une emprise de 50 mètres. Ce boulevard compterait quatre voies de circulation dans le secteur de l'échangeur Saint-Joseph qui se fonderaient en deux voies peu après la rue McCrea. Le projet de construction du boulevard Monseigneur-Fortier ne comporte aucun aménagement tels que ceux prévus sur le boulevard Lionel-Groulx.

Pour l'initiateur de projet, les objectifs généraux du projet sont :

- Planifier, dès maintenant, le tracé des futurs boulevards urbains qui orienteront le développement du secteur Nord-Ouest de l'arrondissement n° 6;
- Préciser la planification du réseau routier prévu au plan d'urbanisme de 1991 et qui ne rencontre plus les conditions actuelles de développement urbain dans cette partie de la ville;
- Rendre accessible des terrains pouvant être développés à des fins résidentielles, commerciales et industrielles.

La raison d'être du projet repose sur le besoin de nouvelles artères principales permettant de soutenir le développement dans ce secteur de la ville. La croissance démographique et les conditions actuelles de circulation à l'échelle du secteur permettent de croire que les besoins en déplacement dans les années à venir seront élevés. De plus, un important projet de développement commercial et industriel est prévu sur le plateau Saint-Joseph, dans le secteur de l'échangeur Saint-Joseph.

Les principaux impacts identifiés dans l'étude concernent la perturbation du climat sonore et de la circulation pour les résidents du secteur, la perte de couvert végétal et d'habitats ainsi que la modification du paysage. Des impacts positifs en terme de circulation sont attendus. Un programme de suivi acoustique en phase d'exploitation est prévu sur une période de deux ans afin de vérifier les niveaux de bruits réels et les comparer aux niveaux de bruits simulés.

L'initiateur de projet a déjà effectué trois séries de consultations publiques auprès des résidents du secteur touché ainsi que ceux des arrondissements adjacents.

L'initiateur de projet souhaiterait entamer les travaux de construction dès l'été 2004 afin que la mise en service soit effective en décembre 2004. Le coût total du projet est estimé à 7 millions de dollars.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l'Environnement, les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'Estrie;
- la Direction du milieu municipal;
 - Service d'expertise technique en eau;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement :
 - Service des avis et des expertises;
- la Direction du patrimoine écologique et du développement durable;
- le Programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles (bruit);

- le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs;
 - La Direction de l'aménagement de la faune;
 - La Direction de l'environnement forestier;
- le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère des Transports;
- le ministère de la Sécurité publique;
- l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Estrie - 05.

L'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- VILLE DE SHERBROOKE. *Étude d'impact sur l'environnement des projets d'aménagement des boulevards Lionel-Groulx et Monseigneur-Fortier, Rapport principal*, préparé par Aménatech inc., division du groupe SM, janvier 2004, 91 pages et 9 annexes;
- VILLE DE SHERBROOKE. *Étude d'impact sur l'environnement des projets d'aménagement des boulevards Lionel-Groulx et Monseigneur-Fortier, Addenda*, préparé par Aménatech inc., division du groupe SM, mars 2004, 17 pages et 1 annexe.

L'analyse du dossier qui a été faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, y incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre du 26 juin 2003.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet, nous recommandons que celle-ci soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Original signé par :

Valérie Saint-Amant
Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre